

DÉCOUVRE LE TRIATHLON EN FAMILLE!

CROSS ANIMATHLONS en DUO

2-5 ans / 6-9 ans / 10-13 ans / XS

FAMILY TRI



DIMANCHE 10 MAI 2026
BASE DE LOISIRS DE BAUDREIX (64)

 LATRIBU64

membre de l'
USC64
Omnisports

 FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

REGLEMENT

Le présent document précise la réglementation générale et sportive
pour le Family'Tri **Dimanche 10 Mai 2026**

Règlement du Family'Tri Dimanche 10 Mai 2026

Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Article 8 : Protection des Données personnelles

Règles sportives :

Article 8 : Les épreuves

Article 9 : Les briefings

Article 10 : Identification des concurrents

Article 11 : Sécurité des épreuves

Article 12 : Règles spécifiques pour la partie natation

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Article 14 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Article 15 : Règles spécifiques pour les courses en équipe DUO

Article 16 : Conduite des athlètes

Article 17 : Les sanctions

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Article 19 : Antidopage

Règles générales

Article 1 : Introduction

Le Family'Tri est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Tout concurrent prenant le départ sur les épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI, les accepter et s'engage à les respecter.

Article 2 : Assurance

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage/corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accident ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien / matériels / équipements personnels avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et des images enregistrées durant la manifestation et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

Article 4 : Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site de LaTribu64, organisateur de l'événement.

Le concurrent doit impérativement fournir, pour valider son inscription :

1. Une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2025/2026 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, une licence expérience (licence temporaire délivrée pour la durée de l'épreuve) devra être souscrite par les triathlètes lors de l'inscription. De plus, pour les majeurs, il faudra remplir le formulaire info santé et attester de la bonne compréhension des informations délivrées. Pour les mineurs, compléter l'attestation du renseignement d'un questionnaire de santé réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité ou du QR Code qui vous sera envoyé par mail. Dans le cas contraire, le dossard ne vous sera pas remis.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Il n'y aura pas d'inscription possible sur place.

→ Clôture des inscriptions : **le mercredi 6 mai à 20h.**

Grille des tarifs :

Les participants non licencié ou licencié loisirs doivent prendre un Pass compétition obligatoire dont le prix varie en fonction de l'épreuve :

Courses	TARIF	Licence EXPERIENCE
	(Licencié compétition)	(Non licencié ou licencié loisir)
Animathlon 2 - 5 ans Duo	3€	0€
Cross Animathlon 6 - 9 ans Duo	12€ / Duo	0€
Cross Animathlon 10 - 13 ans Duo	15€ / Duo	0€
Cross Animathlon XS Duo	17€ / Duo	0€

Article 5 : Annulation du fait du participant

Les annulations seront possibles jusqu'au **mercredi 6 mai à 20h**.

Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion, sur présentation d'un justificatif (certificat médical). Passé cette date, plus aucune demande de remboursement ne sera possible.

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

En cas d'annulation ou d'interruption de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur (décisions des autorités publiques, risques d'intempéries...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés ou le seront partiellement en fonction de la date d'annulation et des frais réellement engagés.

Article 7. Eco-responsabilité

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...) de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sera sanctionné. Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge (disqualification).

Article 8. Protection des Données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription au Triathlon de Baudreix, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : latribu64.org@gmail.com. Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal d'un mois.

Règles sportives

Article 8. Les épreuves

Le Family Tri comporte 6 épreuves :

COURSES	CATEGORIES
Animathlon 2 - 5 ans Duo Famille	Equipier 1 : de 2020 - 2024 (2 ans révolus) Equipier 2 : Un adulte accompagnant
Cross Animathlon 6 - 9 ans Duo Famille	Equipier 1 : de Mini Poussin (2019 - 2020) à Poussin (2017 - 2018) Equipier 2 : de Mini Poussin (2019 - 2020) à Poussin (2017 - 2018) à Master 10 (1937 - 1941)
Cross Animathlon 10 - 13 ans Duo Famille	Equipier 1 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) Equipier 2 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) à Master 10 (1937 - 1941)
Cross Animathlon XS Duo Famille	Equipier 1 : de Benjamin (2013 - 2014) à Junion (2007 - 2008) Equipier 2 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) à Master 10 (1937 - 1941)

Les courses se déroulent en terrain CROSS. De ce fait l'accessibilité des épreuves est limitée. Nous invitons les para-triathlètes à nous contacter afin de voir ensemble si cette épreuve peut leur convenir car aucun aménagement de parcours ne pourra être prévu.

Les distances et parcours précis seront communiqués sur le site [de la Tribu 64](#).

Article 9 : les briefings

Des briefings seront organisés par l'organisateur pour présenter les épreuves aux concurrents.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leur venue sur le Family'Tri et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leur disposition.

Article 10 : Identification des concurrents

Pour les formats Cross Animathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

- 1 plaque vélo et son attache qui seront à restituer à la sortie du parc à vélos

Important : L'organisation ne fournira pas de bonnet de bain pour la natation.

Le bonnet de bain est obligatoire pour les épreuves. Le participant doit donc prévoir obligatoirement un bonnet de bain.

Nota : Si le concurrent n'a pas de bonnet de bain, l'organisateur proposera des bonnets de bain à la vente.

Article 11 : Sécurité des épreuves

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Si un participant est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre participant devant alors prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

Article 12 : Règles spécifiques pour la partie natation

La natation sera interdite si la température est inférieure à 16°C pour les épreuves spécifiquement jeunes et 12°C pour toute autre épreuve et entraînera l'annulation des épreuves. Sur le XS, le port de la combinaison sera obligatoire entre 12° et 16°. Le port de la combinaison sera interdit si la température est supérieure à 24,5 °C.

Au mois de mai, la température de l'eau à Baudreix est généralement autour de 18 degrés.

Les athlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Le départ pourra être décalé de 2 x 30 mn avant l'annulation de la natation. Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), la course pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied. Le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Toute aide à la nage, à l'exception de la combinaison, est interdite (ex : tuba, palmes, plaquettes...)

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Pour toutes les épreuves, la route n'est pas fermée à la circulation cependant, une priorité de passage est accordée aux concurrents.

La réglementation FFTRI autorise tous les types de VTT pour les Cross triathlon (rigides, semi-rigides, tout suspendu) mais exclut l'utilisation de vélos de type gravel/cyclocross et électriques. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement.

Article 14 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par **trois points minimums**.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, bretelles sur les épaules, trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement.

Article 15 : Règles spécifiques pour les courses en équipe « Duo »

- **Equipe :**

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme un ensemble indivisible. La composition des équipes peut être 100% masculine, 100% féminine ou mixte. L'équipe est composée de 2 membres selon les catégories ci-dessous :

Cross Animathlon 6 - 9 ans Duo Famille	Equipier 1 : de Mini Poussin (2019 - 2020) à Poussin (2017 - 2018) Equipier 2 : de Mini Poussin (2019 - 2020) à Poussin (2017 - 2018) à Master 10 (1937 - 1941)
--	--

Cross Animathlon 10 - 13 ans Duo Famille	Equipier 1 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) Equipier 2 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) à Master 10 (1937 - 1941)
Cross Animathlon XS Duo Famille	Equipier 1 : de Benjamin (2013 - 2014) à Junion (2007 - 2008) Equipier 2 : de Pupilles (2015 - 2016) à Benjamin (2013 - 2014) à Master 10 (1937 - 1941)

- Tenue des concurrents :

Tous les membres d'une équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur).

Pénalité : Départ non autorisé.

- Course :

Les départs seront décalés de 15 secondes entre chaque équipe. Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, cinq minutes avant leur départ programmé.

Chaque athlète prend et repose son vélo personnellement dans le box de son équipe.

Les 2 athlètes doivent passer l'arrivée groupés.

Article 16 : Conduite des athlètes

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation
- Participer à l'épreuve en toute sportivité
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres athlètes
- Suivre les indications des officiels
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon
- Respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos...) et de briefing mis en place par l'organisation
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.

Tout concurrent qui ne respecterait pas l'une ou l'autre de ces règles de conduite pourra se voir déclassé ou disqualifié après concertation avec les arbitres.

Article 17 : Les sanctions

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité, pour pénalité ou pour disqualification.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

17.1 Avertissement

Un avertissement est un acte de prévention avant que la faute ne soit commise. L'avertissement peut également être utilisé par l'arbitre pour des infractions mineures.

L'arbitre suit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou du Nom de l'athlète ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande de l'officiel ;
- L'athlète procède à la mise en conformité puis poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Les animathlons sont des courses non chronométrées officiellement, ils ne donnent donc pas lieu à un classement publié.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la FFTri. La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Seront récompensés les 1er, 2ème, 3ème :

- équipes hommes des duos 6 - 9 ans, 10 - 13 ans et XS
- équipes femmes des duos 6 - 9 ans, 10 - 13 ans et XS
- équipes mixstes des duos 6 - 9 ans, 10 - 13 ans et XS

Article 19 : Antidopage

Le participant reconnaît expressément le caractère impératif de la réglementation antidopage de la Fédération Française de Triathlon et de l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (AFLD).